

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	16

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER.

Absents excusés : Mme Magali BLANLUET, M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

11 avril 2025

Date d'affichage

11 avril 2025

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

Objet de la délibération

I Achat public

1-1 Marchés Publics

1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2025-13 du 27 février 2025 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 avril 2025 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise TPVL pour un montant de 250 095 € HT soit 300 114 € TTC.

2025-027 - Choix d'une entreprise pour le désenclavement de la place du Souvenir

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

15/05/2025

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise TPVL pour un montant de 250 095 € HT soit 300 114 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Bruno GUYARD



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

